

PRIX LAÏCITÉ | P°13


COMMÉMORATIONS | P°8



TÉLÉTHON | P°9

BULLETIN
D'INFORMATION MUNICIPALE

Thorey-en-Plaine • Avril 2018 • N°9 • www.thoreyenplaine.fr



VOIR P°6

INAUGURATION DE LA MAISON ÉCLUSIÈRE

Le samedi 30 septembre 2017, deux événements ont été organisés autour de la réhabilitation de la maison éclusière 67 de Thorey en Plaine : la visite de celle-ci par les habitants et son inauguration officielle en présence de nombreux élus.

« De sinople à la bande ondée d'argent, accompagnée d'un arbre d'or en chef et d'un bouquet de trois épis de blé tigés et feuillés du même ployés en bande; au chef bandé d'or et d'azur et à la bordure de gueules ».

ETAT CIVIL 2017

◆ MARIAGES



ENGELMANN Stéphane, Gérard
CHAMOIS Amélie
(13 avril)

KAJDAS Stéphane
GUENEAU Emmanuel, Jean-Michel
(3 juin)

GILSON Benoît, Hugues
CHASSUA Aurélie
(17 juin)

◆ NAISSANCES



ALEM Logan, François, Jean-Philippe *(15 novembre)*
BOITEUX Jules *(18 août)*
BONTEMPS Ilan *(4 janvier)*
BONTEMPS Inaya *(4 janvier)*
BOUGE Wendie, Patricia, Grace *(20 février)*
DE LA TORRE Faustine *(18 octobre)*
FALLET Lorenzo, Romain, Patrick, Armand *(23 avril)*
LHUILLER Matthias, Rémy, Hervé *(19 août)*
NOBLET Louis, Jacques, Alain *(11 juillet)*
SEGUIN Lucas, Sébastien *(8 avril)*

◆ DÉCÈS



MAUGUIN Virginie, Cécile, Paule *(20 mars)*
AKADIRI Amoudatou *(15 août)*
GARCIA Solange *(23 janvier)*

04 MOT DU MAIRE

05 VOS ÉLUS



06 VIVONS ENSEMBLE

P°06 Vie communale et citoyenne
P°16 Bien vivre à Thorey-en-Plaine
P°19 Bibliothèque
P°20 École de musique
P°20 Conseil Municipal des Jeunes
P°21 Centre social intercommunal
P°22 SMICTOM



23 VOS ENFANTS

P°23 École maternelle
P°24 École élémentaire
P°26 Accueil de loisirs
P°27 Relais de la petite enfance



28 NOS ASSOCIATIONS

P°28 Amné'zik
P°28 Association Parents d'Élèves
P°29 La Ruchette
P°30 Loisirs Animation

31 CIVISME



LE MOT DU MAIRE

Gilles Brachotte

« Notre politique doit être garante des atouts passés de notre village mais nous devons adapter Thorey-en-Plaine aux contextes en mutation » Gilles Brachotte

Chère Concitoyenne et Cher Concitoyen,

Comme chaque année depuis notre début de mandature, nous vous proposons, en avril, notre nouveau numéro du bulletin d'information municipale. Celui-ci est l'occasion de porter à la connaissance de tous, les actions que nous avons menées, durant l'année passée, dans l'intérêt du collectif.

Je l'ai déjà évoqué dans les réunions de quartiers organisées en 2017, notre politique doit être garante des atouts passés de notre village mais nous devons adapter Thorey-en-Plaine aux contextes en mutation et lui permettre de rester dynamique, vivant et hospitalier pour tous les nouveaux arrivants. Cela se base sur un développement équilibré c'est-à-dire une maîtrise de la démographie via l'urbanisation, le respect de notre cadre de vie et de l'environnement et la mise en adéquation des équipements publics et des besoins légitimes des habitants. Le tout en assurant l'équilibre budgétaire de notre collectivité car sages, nous sommes et nous le resterons. Cette disposition d'esprit ne nous empêche pas, bien au contraire, de faire avancer le village et ne nous empêche pas non plus de préparer son avenir en proposant des changements raisonnés. Alors je sais que tous les changements ne sont pas forcément compris ou acceptés mais seul l'intérêt général guide nos actions et nos décisions.

Avant tout, 2017 a été une année de recensement de la population par l'INSEE. Nous sommes officiellement 1135 habitants soit 10,5 % de plus qu'en 2012. Cela présente une croissance en parfaite adéquation avec notre PLU et nous met sur la perspective attendue, c'est-à-dire 1250 habitants à l'horizon 2022. Cette croissance va être maintenue par le développement de l'éco-quartier du canal de Bourgogne et par la réalisation de deux petits collectifs intergénérationnels par le bailleur social Orvitis au pourtour de la Mairie.

Concernant les faits les plus marquants de 2017 :

◆ Nous avons poursuivi l'embellissement du village lors des fêtes de fin d'année et de nouvelles décorations de Noël ont illuminé la place de l'Orme Sully ;

◆ Nous sommes maintenant propriétaires de plus de 4 ha de terrains qui constituent l'opération urbanistique de l'éco-quartier du canal de Bourgogne ;

◆ Comme je vous l'avais évoqué lors des réunions de présentation de l'éco-quartier, celui-ci est aussi l'occasion d'améliorer l'environnement général de la zone du canal. Ainsi, cette année nous avons réhabilité les trottoirs de la rue du Canal en réalisant, entre autres, avec le SICECO l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques et équipé l'ensemble des candélabres de la rue du Canal et une partie du chemin du Champ Berthaud en technologie led ;

◆ Nous avons procédé à l'inauguration de la nouvelle maison éclusière qui a ouvert ses portes afin de permettre au plus grand nombre de visualiser ce bien commun. Cette maison est louée depuis le 1er octobre 2017 par une famille de 4 personnes ;

◆ Toujours dans la zone du canal et dans l'opération globale, une passerelle enjambant le canal a été réalisée y compris son accessibilité handicap. J'en profite pour vous inviter à prendre maintenant cette structure plutôt que de continuer à marcher sur le pont ;

◆ Sous la responsabilité de l'ex syndicat de la Râcle, les travaux d'étanchéité des boîtes siphoïdes, pour faire suite aux problèmes d'évacuation des eaux usées et en complément du poste de secours, ont été réalisés dans une partie du village ;

◆ Concernant les bâtiments publics, nous avons rénové les façades extérieures des écoles et réalisé un ensemble de travaux lié au numérique et à l'agencement quotidien dans les écoles. Les travaux d'amélioration de la salle polyvalente se sont poursuivis en particulier avec le changement de la chaudière et la mise en œuvre d'une régulation adaptée mais également le changement de l'armoire réfrigérée de la cuisine ;

◆ À propos de la vie sociale, associative et citoyenne, plusieurs cérémonies, manifestations et actions ont eu lieu. Elles sont des moments de rencontres, de solidarité et de liens sociaux qui me sont chers. Vous les trouverez en détails dans ce numéro ;

◆ 2017 a été aussi l'occasion d'honorer, sous l'impulsion de Jacques MORÉ, notre correspondant défense que je remercie, les aviateurs canadiens et anglais qui ont donné leur vie pour libérer notre nation. Une plaque commémorative a été réalisée sur notre monument aux morts et une stèle sera installée sur le lieu de l'accident en 2018 ;

◆ Nous avons poursuivi le remplacement des candélabres et c'est ainsi que toute la RD 968 est équipée maintenant en technologie led.

Et puis en 2017, des travaux ont commencé et perdurent car depuis le début, ils étaient annoncés comme pluri-annualisés. Cependant, il faut l'avouer le temps s'est fortement allongé afin de pouvoir affiner les projets, obtenir toutes les autorisations administratives, les subventions et pallier aux aléas.
Ainsi, concernant les travaux de la RD 968 et de la place de l'Orme Sully que vous avez pu observer depuis quelques semaines, les retards ont été dûs au travail conséquent mené avec le Conseil Départemental pour obtenir la possibilité de création d'un tourne à gauche en direction de la rue du Canal.

L'autre dossier qui a pris beaucoup de retard est celui de l'opération conjointe Mairie / bâtiment intergénérationnel ORVITIS. Je vais tenter de répondre une nouvelle fois aux interrogations de certain-e-s sur l'utilité de création d'un tel ensemble. Concernant les logements sociaux ORVITIS, j'espère que vous êtes convaincus de l'intérêt social de disposer d'un

parcours résidentiel permettant dans toutes les périodes de la vie de trouver une réponse adéquate au logement dans notre village. Le Conseil Municipal et moi sommes persuadés de cette nécessité. De plus, nous avons obtenu 80 % de subvention pour cette opération.

Plus spécifiquement sur la création d'une extension de la Mairie et la création d'un logement à l'étage, il faut bien comprendre que nous avons l'obligation de la mise aux normes en accessibilité handicap de tous les établissements communaux. Deux options s'offraient alors à nous : réhabiliter la Mairie existante ou reconstruire un nouvel espace répondant aux normes en vigueur et avec un lieu de vie plus adapté aux besoins actuels. La décision nous l'avons prise en fonction des subventions possibles pour l'une ou l'autre des opérations mais également par rapport à l'évolution de notre collectivité dans les années à venir. Force est de constater que le résultat de notre analyse nous a conduit à prendre l'option de création d'une nouvelle Mairie. Pour votre information, le coût d'un nouveau bâtiment plus conforme aux prescriptions d'aujourd'hui est d'environ 1 600 euros HT /m^2 à comparer au coût de réhabilitation dans l'ancien qui est le plus souvent proche de 2 300 euros HT. De plus, c'est 80 % de subvention que nous avons obtenu pour cette opération de reconstruction de la Mairie et le logement s'autofinancera, comme pour la maison éclusière, par la perception des loyers.

Quant au retard de cette opération, il est aujourd'hui le résultat d'appels d'offres ubuesques. Nous allons donc relancer un nouvel appel d'offres afin de rentrer définitivement dans le budget que nous avons alloué pour l'opération globale.

Enfin, il est important de signaler que toutes les actions menées reposent sur le tryptique « équilibre budgétaire-respect de l'environnement-service au citoyen ». Avec un budget maîtrisé et contraint, nous n'avons pas, ces dernières années augmenté la part communale des taxes locales et ce malgré les baisses très importantes des dotations de l'état et la dynamique de projets/d'actions lancée depuis notre mandature. Alors vous pouvez vous demander quelle décision nous avons pris pour 2018 ? Le Conseil Municipal, sur ma proposition, a voté à l'unanimité une hausse très modérée de 1 % sur toutes les taxes locales. Ce taux correspond au niveau de l'inflation enregistré pour l'année et est nécessaire car l'évolution des finances locales, en particulier avec l'exonération par tiers de la taxe d'habitation souhaitée par l'État, est remplie d'incertitudes.

Pour conclure, je voudrais terminer en remerciant particulièrement tout le Conseil Municipal qui œuvre à mes côtés, depuis maintenant 4 ans, sans discontinuité et avec toujours l'entrain et le sens de la responsabilité. La force de notre action est la force de son équipe et de son engagement pour la collectivité. Les projets de 2018 et au-delà montrent combien nous sommes déterminés à remplir notre mission en confiance et en transparence avec vous et tous les acteurs de notre village.

Bien fidèlement.

Gilles Brachotte

LES ÉLUS

9 COMMISSIONS ONT ÉTÉ CRÉÉES

Par défaut, le Maire est membre de droit dans toutes les commissions et les adjoints sont dans les commissions qui relèvent, a minima, de leur délégation. Les Conseillers Municipaux se sont inscrits dans les différentes commissions déterminées lors du Conseil Municipal du 28 mars 2014 :

◆ **Commission Sécurité :**
Marie-Josèphe JACQUIER, Sébastien BONIN, Jacques MORÉ, Jean-Jacques VIGOT, Gilles ROBERT, Paul BERTHIOT,
◆ **Commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Embellissement :**
Sébastien BONIN, Jean-Jacques VIGOT, Sophie GODRIE, Sylvain PELLETIER, Gilles ROBERT, Emmanuelle RIONDET, Jacques MORÉ, Paul BERTHIOT, Francine COTTIN,
◆ **Commission Fêtes et Cérémonies :**
Philippe CATTEAU, Karine CHEDAL, Sophie GODRIE, Jean-Jacques VIGOT, Gilles ROBERT, Francine COTTIN, Nelly CHEVASSON, Marie-Madeleine PLATHEY,
◆ **Commission Affaires scolaires, Jeunesse et CMJ :**
Nelly CHEVASSON, Marie-Madeleine PLATHEY, Marie-Josèphe JACQUIER, Francine COTTIN, Sébastien BONIN, Emmanuelle RIONDET, Sophie GODRIE,
◆ **Commission Vie associative, Citoyenne et Culturelle :**
Nelly CHEVASSON, Marie-Josèphe JACQUIER, Karine CHEDAL, Francine COTTIN, Philippe CATTEAU,
◆ **Commission Information et Communication :**
Philippe CATTEAU, Marie-Josèphe JACQUIER, Marie-Madeleine PLATHEY,
◆ **Commission Finances et Développement Économique :**
Sébastien BONIN, Sylvain PELLETIER, Paul BERTHIOT,
◆ **Commission Cimetière :**
Philippe CATTEAU, Gilles ROBERT (vice-président), Paul BERTHIOT, Jean-Jacques VIGOT,
◆ **Commission Appel d'offres :**
Paul BERTHIOT, Karine CHEDAL, Jacques MORÉ, Jean-Jacques VIGOT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

(15 Conseillers Municipaux élus pour 6 ans - élections le 23 mars 2014). Il se compose comme suit :
◆ Le Maire, Gilles BRACHOTTE,
◆ Premier Adjoint délégué à l'urbanisme, à la sécurité, au cadre de vie, à l'environnement et au personnel : Jean-Jacques VIGOT,
◆ Deuxième Adjoint délégué aux finances, aux affaires juridiques et au développement économique : Sébastien BONIN,
◆ Troisième Adjointe déléguée à l'éducation, à la culture, à la vie associative et citoyenne tout au long de la vie : Karine CHEDAL,
◆ Des Conseillers Municipaux : Paul BERTHIOT, Philippe CATTEAU, Nelly CHEVASSON, Francine COTTIN, Sophie GODRIE, Marie-Josèphe JACQUIER, Jacques MORÉ, Sylvain PELLETIER, Marie-Madeleine PLATHEY, Emmanuelle RIONDET, Gilles ROBERT.

NOMINATION ET DÉSIGNATION AUX ORGANISMES ET SYNDICATS :

◆ Le Bassin de la Vouge : Sylvain PELLETIER (titulaire), Paul BERTHIOT (titulaire), Jacques MORÉ et Philippe CATTEAU (suppléants),
◆ Le Siceco : Jacques MORÉ (titulaire), Paul BERTHIOT (suppléant),
◆ Sinotiv'eau : Sylvain PELLETIER, Paul BERTHIOT
◆ Le CNAS : Karine CHEDAL
◆ Le GIP e-bourgogne : Gilles BRACHOTTE

DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES :

Mme Francine COTTIN et M. Gilles BRACHOTTE

Les 1ers habitants aménageront au printemps 2018 !

ÉCO-QUARTIER

Depuis le mois d'avril 2017, la première tranche de l'éco-quartier de treize lots libre constructeur a été lancée. Déjà onze lots sur treize ont été vendus. Pour rappel, ce nouvel aménagement urbanistique, s'inscrit dans une démarche plus globale sur la collectivité en faveur de l'environnement, de la biodiversité et de la qualité de vie dans le village.

Comme le signale Gilles Brachotte :

« Il faut apprendre à construire et à vivre autrement. Les scientifiques prévoient une augmentation de 2.7°C de la température terrestre d'ici la fin du siècle. Nous devons participer, à notre niveau et pour les générations futures, à la préservation de notre environnement et être prescripteurs de nouvelles pratiques et de nouvelles manières d'urbaniser. »

L'éco-quartier du canal de Bourgogne, ne peut pas être similaire à celui d'une zone urbaine comme ceux que l'on observe à Dijon par exemple. En revanche, il s'inscrit dans le même état d'esprit et il remplit les mêmes attentes à savoir être inclusif pour les nouveaux arrivants, une densité et une diversité fonctionnelle adaptées, une écomobilité tolérant la voiture mais où les aménagements visent à passer de « rues à circuler » à « des rues à vivre », un renforcement de la biodiversité en l'inscrivant dans un maillage écologique et la préservation des ressources naturelles avec l'optimisation du confort des habitants ».







C'est ainsi qu'il y aura la création de parkings collectifs en périphérie et non le long des voiries de desserte, une circulation en sens unique, la cohabitation fonctionnelle des activités agricoles en maintenant le chemin blanc existant, le traitement paysager et la végétalisation des lieux avec la création de corridors biologiques, le traitement des emprises de voirie avec des espaces de noues paysagères et des banquettes enherbées, une gestion naturelle des eaux pluviales avec le moins possible de canalisations, etc. finalement des habitudes de vie reconfigurées.



LA SUITE

La 2ème tranche de 14 lots, de 505 m² à 984 m², libre constructeur, est actuellement en travaux avec plusieurs lots déjà réservés.

➪ **Renseignements & dossier sur demande 03.80.78.79.94**

INAUGURATION

MAISON ÉCLUSIÈRE

Le samedi 30 septembre 2017, deux événements ont été organisés autour de la réhabilitation de la maison éclusière 67 de Thorey en Plaine.



De 9h30 à 12h30, les habitants étaient invités à venir découvrir et visiter ce bien commun avant que celui-ci soit loué. Ce qui est chose faite depuis le 1er octobre. Cette matinée portes-ouvertes a été un véritable succès et les visites se sont succédées laissant entrevoir des avis globaux très positifs. Le Maire, en présence de ses adjoints, a pu répondre à tous les questionnements en particulier sur l'évolution des espaces extérieurs au pourtour de la maison éclusière.

Le deuxième moment fort de cette matinée fut l'inauguration officielle en présence de nombreux élus. Dans son discours le Maire a tout d'abord rappelé la genèse du projet :

« Cela faisait plusieurs dizaines d'années que les différents élus de notre collectivité envisageaient cette réhabilitation puisqu'ils voyaient au fil du temps, des budgets et des priorités de chacun, dépérir ce patrimoine de notre histoire.

Il y a maintenant presque deux ans et demi, le 25 avril 2015, avec François Patriat alors Président de la Région Bourgogne et Frédéric Lasfargues, Directeur territorial de VNF, nous signions une lettre d'engagement pour la réhabilitation de cette maison éclusière n°67 en un logement social communal.

Une réhabilitation exemplaire en termes de développement durable, de coût de fonctionnement et de coût de réhabilitation. Ce sont bien ces raisons qui nous ont poussé à revoir le projet initial qu'était la réhabilitation pour une reconstruction quasi-complète »



Cette maison éclusière a été conçue et bâtie pour laisser traces de son passé et l'inscrire dans l'avenir. Sans être exhaustif, d'un point de vue physique, l'emprise au sol est la même que l'ancienne maison.

Elle a été édifiée sur les anciennes fondations d'où l'existence en sous-sol de ce qui est sûrement l'une des plus belles caves voutées de Thorey en Plaine. Quant aux symboles, ils sont nombreux : la forme de la maison qui représente une péniche, le chiffre 67 qui rappelle le numéro de l'écluse et qui est de la couleur de VNF et du développement durable enfin la bouée qui est l'élément présent sur tous les fronts des maisons éclusières jouxtant le canal de Bourgogne.



Enfin, le Maire a souhaité remercier tous les acteurs/financeurs (État, Région et Voies Navigables de France) et mettre en perspective l'évolution du canal dans ce territoire :

« Ce canal structure nos territoires et nous devons collectivement avoir de l'ambition pour cette ligne d'eau. Un canal qui doit vivre surtout par le tourisme fluvestre et c'est en cela que l'amélioration des espaces et de l'information sur les activités touristiques et économiques doivent être repensées et dynamisées. Ce canal est un atout pour notre territoire, un atout pour Thorey en Plaine qui ne pouvait pas laisser une maison éclusière à l'abandon en créant une véritable verrue dans ce magnifique paysage qu'est le canal de Bourgogne et surtout au moment où tout un écoquartier se construit et où il convient d'afficher la maison éclusière comme sa porte d'entrée. »



HALLOWEEN

Des bonbons ou un sort !



Pour la 1ère fois, le 4 novembre 2017, sous l'impulsion de Karine CHEDAL, adjoint à la vie sociale, et Sophie GODRIE, conseillère municipale, la municipalité a organisé la fête d'Halloween. Une trentaine d'enfants, âgés de 4 à 11 ans, certains accompagnés de leurs parents, ont été invités à écouter des contes à la bibliothèque avant de défiler dans les rues du village. La matinée s'est terminée par un goûter à la bibliothèque.

S2C
BFC
ASSAINISSEMENT
au service de l'environnement
7j/7
Vidange fosses et bacs à graisse
Curage débouchage canalisations et puits
Nettoyage et neutralisation de cuves à fioul
Inspection vidéo
22 rue du Tissage
21470 BRAZEY EN PLAINE
06 25 99 29 47
www.bfc-assainissement.fr

Cérémonie des naissances

Depuis le début de la mandature, le Conseil Municipal a souhaité que des cérémonies symboliques et rituelles soient organisées afin de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens à notre village.



Dans cet esprit, chaque année, la municipalité met à l'honneur les nouveau-nés de l'année passée. C'est ainsi que 12 petits thorésien-ne-s né-e-s en 2016, se sont retrouvés au verger conservatoire, le 17 juin. Un médaillon au prénom et à la date de naissance de chaque enfant, a été accroché à un cerisier du verger. Chaque enfant a également reçu un petit cadeau.

50 ANS expérience
GAUDRY BTP


QUELQUES REALISATIONS

Aménagements extérieurs d'une cour de maison individuelle

Création de murs en pierre avec cavurnes pour un cimetière

Création d'une rampe d'accès PMR à un bâtiment public

Aménagements de trottoirs et piste cyclable sur route nationale
Pour plus d'informations sur notre entreprise et nos réalisations, rendez-vous sur : www.gaudry-btp.fr
Tel : 03 80 47 59 70 / Fax : 03 80 47 59 80 Email : sasgaudry.be@hotmail.fr

8 MAI & 11 NOVEMBRE 2017
COMMÉMORATIONS

Ne jamais oublier le passé et notre histoire, transmettre les valeurs du respect de l'autre et surtout prendre le temps d'un moment indispensable pour penser à l'ensemble des Morts pour la France et leur rendre hommage, voici le rôle et les objectifs des commémorations.





Se souvenir est une obligation ardente pour ne pas oublier les causes qui entraînent une guerre et les conséquences qu'elle amène. Il est de notre devoir de nous souvenir des valeurs qui nous ont été transmises.

PLATRERIE
PEINTURE
DROGUERIE

ROYER

FAUX-PLAFONDS
CLOISONS SÈCHES
ISOLATION

RGE
QUALIBAT

12, rue Jules-Ferry
BP 98
21302 CHENÔVE Cedex

Tél. 03 80 52 51 38
Fax 03 80 52 98 75
E-mail : sa.royer21@gmail.com

AU CAPITAL DE 48240 € - SIRET 016 550 113 00019 - APE 4334 Z - N° TVA : FR28016550113 - R.C. DIJON 65 B 11 - IBAN FR 1730002025370000070051C70 - BIC CRLYFRPP

Cette année, le 11 novembre a été une cérémonie empreinte d'émotion et de solennité.

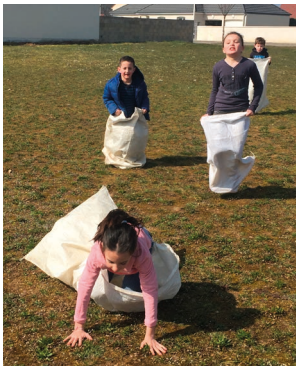


Avec les enfants de l'école, le Maire, Gilles Brachotte, entouré de son Conseil Municipal, du CMJ, du Souvenir Français, de l'UNC, de la fondation maréchal de-Lattre-de-Tassigny, des Diables bleus de Bourgogne mais également d'un peloton d'élèves de l'école de gendarmerie de Dijon ainsi que de l'amicale des anciens de la musique de l'air, a célébré le 99ème anniversaire de la fin de la Première Guerre Mondiale de 1914-1918 mais également inauguré une plaque commémorative à la mémoire des 6 aviateurs Canadiens et Anglais dont le bombardier abattu par la DCA allemande, s'est écrasé dans la forêt de Thorey en Plaine, le 26 juillet 1944.

73 ans après cet événement et presque cent ans après l'armistice du 11 novembre 1918 notre mémoire collective doit garder le souvenir de la meurtrissure de ces conflits et les raisons qui font que nous vivons en paix.

Pâques : la chasse aux oeufs

Le 15 avril 2017, cinquante enfants du village ont participé à la chasse aux œufs dans la cour des écoles. Un chocolat de Pâques a été offert à chacun. S'en sont suivis des jeux pour toute la famille, animés par les membres du Conseil Municipal.



Comme beaucoup de manifestations en direction des enfants, le nombre de places est restreint et nous sommes malheureusement obligés de refuser des enfants pour des questions d'encadrement, de responsabilité et d'organisation. Nous vous prions de nous en excuser.

Malheureusement, nous constatons des parents qui inscrivent leurs enfants et qui ne viennent pas le Jour J. Merci de respecter votre engagement pour ne pas priver d'autres enfants.

LA DAME D'AQUITAINE

23 place Bossuet
21000 Dijon
03.80.30.45.65
www.ladamedaquitaine.fr





APRÈS-MIDI JEUX *intergénérationnel*

Le 12 novembre 2017, un après-midi jeux intergénérationnel a été proposé aux habitants. Des jeux en bois prêtés par la ludothèque de la Communauté de Communes ainsi que des jeux de société amenés par des citoyens ont permis de passer un excellent après-midi. Les participants ont été nombreux et tout l'après-midi, plusieurs dizaines de citoyens sont venus jouer, partager un moment de détente et de plaisir.





TÉLÉTHON

977€ récoltés

Samedi 9 décembre 2017, les membres du CMJ avec les associations de notre village (Amné'zik, Darts Familles, Écluse 67, Loisirs Animation et L'APE) ont organisé le Téléthon à la salle polyvalente.

De nombreuses animations ont été proposées aux participants : fléchettes, baby-foot géant, réalisation d'une fresque à empreintes, atelier maquillage. Une tombola a été proposée et le vainqueur a gagné le maillot dédicacé du joueur de football international Antoine Griezmann. La journée s'est terminée par un concert du groupe Amné'zik.



Les fonds ont été reversés à l'AFM Téléthon.

Merci à tous et RDV l'année prochaine !

FÊTE NATIONALE
14 JUILLET 2017



Comme tous les ans, de nombreux habitants se sont rassemblés le 14 juillet pour célébrer la Fête Nationale. Les participants ont partagé un moment de convivialité autour d'un barbecue tout en profitant de la musique du groupe thorésien Amné'zik.

Pour clôturer cette soirée, un feu d'artifice a été tiré. Le groupe Amné'zik reviendra à Thorey-en-Plaine pour le bal du 14 juillet 2018.



Repas DES AÎNÉS

Dimanche 26 novembre à midi, la commune a offert un repas à ses aînés, âgés de 69 ans et plus.

Au total, 87 personnes ont participé à l'événement. Le repas était animé par l'équipe de la section théâtre-cabaret de l'association Loisirs Animation.



Des colis de Noël ont été distribués aux personnes absentes au repas des aînés pour raisons impérieuses et à tous nos aînés de 80 ans et plus.





Focus sur Loisirs Animations & remerciements

Cette année, Loisirs Animations a fêté ses 40 ans d'existence ! Quelle belle longévité ! Bravo à tou-te-s et bravo pour l'organisation de l'événement qui a rassemblé les acteurs d'hier et d'aujourd'hui ! Le Maire souhaite remercier également la section théâtre animée par Evelyne Dubois, qui nous a permis d'offrir une magnifique animation lors du repas des aînés.

Plus globalement, la municipalité souhaite mettre en avant tous ceux qui s'investissent pour la vie associative : bénévoles, présidents d'association et leurs équipes pour le temps consacré et pour leur engagement. N'hésitez pas à les rejoindre, les associations ont besoin de vous pour continuer à exister !



RÉHABILITATION DE LA MAIRIE

Les travaux de réhabilitation et d'extension de la Mairie ont commencé en juin. Cette première partie consistait en la démolition de la maison située au 40 route de Dijon ainsi que de l'ancien secrétariat.









Les travaux reprendront, normalement à la rentrée 2018 pour une durée de un an environ pour la Mairie et de 15 à 18 mois pour les bâtiments ORVITIS.

LED Route de Dijon



Dans la continuité des travaux de modernisation et d'économie d'énergie de notre éclairage public, l'intégralité de la route de Dijon est maintenant équipée en technologie led.

Ces travaux ont été réalisés avec le soutien du SICECO et de la réserve parlementaire du Sénateur Alain HOUPERT.

CHAUDIÈRE SALLE POLYVALENTE
ET ARMOIRE RÉFRIGÉRÉE

Depuis plusieurs années, la chaudière et l'armoire réfrigérée de la salle polyvalente nécessitaient des interventions trop régulières de dépannage. Cette année 2017 a été l'occasion de changer d'une part l'ancienne chaudière par une chaudière gaz à condensation et d'équiper la salle polyvalente d'un système de régulation efficace.



D'autre part, une nouvelle armoire réfrigérée a été placée dans la cuisine afin de garantir un fonctionnement optimal lors des réservations de la salle mais également lors de son utilisation par le périscolaire et l'extrascolaire.

Décoration de Noël & EMBELLISSEMENT

Pour cette dernière année d'investissement pour les fêtes de fin d'année, la municipalité a choisi de décorer la place de l'Orme Sully qui est également un lieu de vie pour les commerçants. C'est ainsi, que des « bouquets de leds rouges » disposés dans les arbres, ont illuminé la place.





Pour cette mandature, le Conseil Municipal a décidé d'arrêter cet investissement pour maintenant se concentrer sur l'embellissement du village par le fleurissement de lieux de visibilité, de rencontres et d'activités économiques.



Pour cela, une commission fleurissement composée d'élus et de citoyen-ne-s se réunit régulièrement pour vous offrir ce printemps et cet été une vision des espaces plus agréables. Merci à tous de bien respecter le fleurissement qui sera mis en place !

ATELIER *de cuisine*

Toutes les 6 semaines, le jeudi soir, ce sont environ une dizaine de personnes qui se retrouvent pour partager un moment de convivialité après avoir partagé une recette et cuisiné ensemble.



Nous tenons particulièrement à remercier Mme Maryse LATOUR, bénévole, qui anime et gère cet atelier. Le bénévolat est une valeur essentielle qui malheureusement s'effiloche chaque jour.

⇨ N'hésitez pas à vous renseigner en Mairie si vous souhaitez participer !

Ze Tacos
FAST-FOOD
www.zetacos.fr | 06 73 63 91 47 | zetacos21



Travaux des écoles

Pendant l'été, des travaux de rafraîchissement des façades des écoles ont été réalisés. Cela faisait plusieurs dizaines d'années que l'aspect extérieur se dégradait. Pour le bien-être des enfants, de l'environnement et des équipes pédagogiques, nous améliorons sans discontinuité la qualité de nos écoles.





RUCHER & VERGER CONSERVATOIRE

Sous l'impulsion de Jean VIVANT, habitant du village, et de la collectivité, une journée d'apprentissage à la taille des arbres fruitiers a été réalisée le samedi 25 mars 2017.

Le même jour, les passionnés des ruches et des abeilles, se sont retrouvés avec l'association SAGE, pour entretenir le rucher.



Vous recevrez prochainement dans votre boîte aux lettres, un message vous indiquant une date de vente de la récolte du miel.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES & LÉGISLATIVES

L'année 2017 a été marquée par des périodes électorales indispensables à la vie démocratique. Ces élections ont vu la participation de nombreux nouveaux jeunes électeurs qui ont pu exercer leur devoir civique pour la première fois lors d'une élection majeure.




MERCI
à toutes celles et ceux qui sont venus nous prêter « mains fortes » pour permettre le très bon déroulement de ces journées.

colruyt
prix · qualité
Votre supermarché à votre service !
15 Cours des Martyrs de la Résistance
21110 GENLIS - Tél. 03 80 65 75 09
PRIX LE + BAS VÉRIFIÉ sur les grandes marques
Ouvert le dimanche matin !
DATS 24
Collect&Go service colruyt
Mes courses prêtes en quelques clics !
+d'infos sur www.colruyt.fr



Les voeux DU MAIRE

Comme chaque année, avec l'ensemble du Conseil Municipal et en présence de nombreux élus, le Maire a présenté ses vœux à la population, le vendredi 7 janvier à la salle polyvalente.



Dans une salle comble, cela a été l'occasion de rappeler les événements qui se sont déroulés en 2016 et les perspectives de la collectivité pour 2017 et au-delà. Cette soirée a été un instant de partage et de dialogue avec tous.

PRIX DE LA LAÏCITÉ
& DIPLÔME DE CM2

Le Maire avec la sous-préfète de Côte-d'Or, l'inspecteur de l'éducation nationale, la députée Fadila KHATTABI et le directeur académique, a eu le plaisir d'assister aux magnifiques travaux des élèves de l'école élémentaire sur le thème de la laïcité. Ceux-ci ont remporté le premier prix de la laïcité.



MERCI à eux de défendre les valeurs qui fondent la République et le vivre-ensemble.

& BRAVO à l'équipe pédagogique !

De plus, avant la fin de l'année scolaire, le Maire, Gilles BRACHOTTE, en compagnie de Jacques MORÉ, a remis un diplôme de fin d'année d'études à tous les élèves de CM2. Celui-ci vient clore plusieurs années d'éducation et signe un rite de passage vers le collège.





TRAVAUX

« ZONE DU CANAL »

Dans la continuité des travaux de l'éco-quartier et *in fine* dans l'opération d'ensemble, une passerelle a été installée afin de sécuriser et faciliter la circulation piétonne au pourtour du pont du canal. De même, sa mise en accessibilité handicap a été réalisée ainsi que la réfection d'une partie de la route de cet espace. Enfin, les garde-corps du pont ont été changés à la fois pour répondre aux nouvelles normes en vigueur mais également pour les rendre plus en phase avec l'esthétique du nouvel espace.

BLISS COIFFURE
32 Route de Dijon, 21110 THOREY EN PLAINE
03.80.39.87.23.

Horaires d'ouverture

Du mardi au jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le vendredi : de 9h00 à 18h30

Le samedi : de 8h30 à 16h00







PLOMBERIE - CHAUFFAGE
SANITAIRE - CLIMATISATION

S.A.S. PEDRON

21110 THOREY-EN-PLAINE
Tél. 03 80 39 80 20 - Fax : 03 80 39 85 02
sa-pedron@wanadoo.fr

LE POINT RELAIS EMPLOIS
de la communauté de communes de la plaine dijonnaise

12 rue de Franche Comté | 21110 GENLIS
Tél : 03.80.47.29.95
point-relais-emploi@plainedijonnaise.fr

Le Point Relais Emploi Intercommunal est un service gratuit pour les demandeurs d'emplois, les salariés et les entreprises.

En **2017,**
99 offres d'emploi
proposées directement par
le Point Relais Emploi

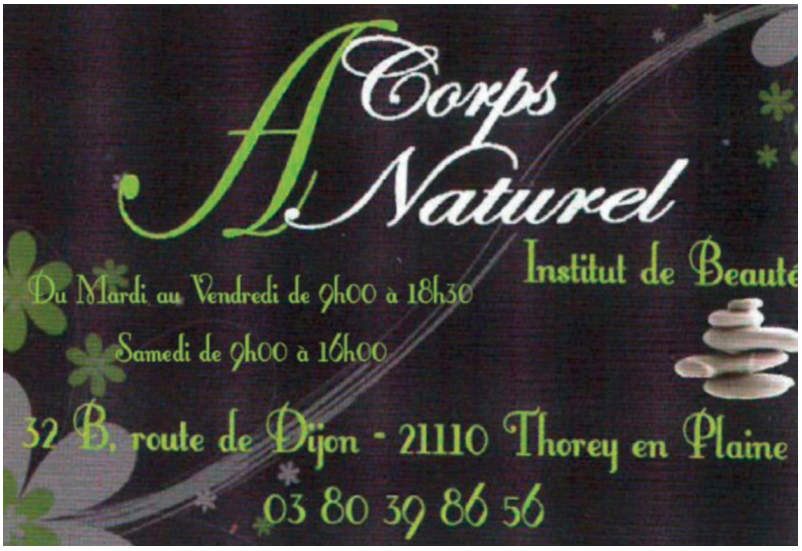


SALARIÉS & DEMANDEURS D'EMPLOIS

⇨ Consultation d'offres d'emplois,
⇨ Aide à l'élaboration de CV et lettres de motivation
⇨ Accès à des postes informatiques pour des recherches d'emplois
⇨ Aide dans les démarches administratives
⇨ Orientation vers les partenaires (Mission Locale, Pôle Emploi, ...)
⇨ Informations sur la formation, la mobilité, etc.

ENTREPRISES

Le Point Relais propose un soutien dans le recrutement, une aide dans la rédaction de fiches de poste, etc.





■ COLLECTE
VOUS POUVEZ DÉPOSER :

En Mairie : piles usagées & objets trouvés,
À l'École : piles & cartouches d'encre usagées,
À la Bibliothèque : bouchons plastique & liège.

■ INSCRIPTION
LISTES ÉLECTORALES

La période de révision des listes électorales a lieu chaque année entre le 01/09 et le 31/12. Pour vous inscrire, munissez-vous de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

■ RECENSEMENT
MILITAIRE

Tout jeune Français ayant atteint l'âge de 16 ans doit obligatoirement se faire recenser. Il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre au secrétariat de Mairie muni de :
- sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport),
- son livret de famille à jour.

À la suite du recensement, la Mairie délivre une attestation de recensement qui est nécessaire pour se présenter aux examens (baccalauréat) et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté. C'est pourquoi tout changement de situation doit être signalé aux autorités militaires. Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

ATTENTION : la Mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.



Permis de construire

Le permis de construire est exigé dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante ont pour effet de :

- créer une surface de plancher (somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1.80 m, calculée à partir du nu intérieur des murs) ou une emprise au sol supérieure à 20 m²,
- créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m² dans les zones urbaines couvertes par un Plan Local d'Urbanisme. Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m²,
- de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination.

S'agissant des constructions nouvelles, elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception des constructions qui sont dispensées de toutes formalités et celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

La demande de permis de construire doit être effectuée au moyen du formulaire cerfa n°13406*06 lorsqu'il s'agit d'une maison individuelle et/ou ses annexes, complétée de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de demande de permis de construire.

Le dossier doit être envoyé en 4 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé à la Mairie de la commune où est situé le terrain. Le délai d'instruction est généralement de 2 mois pour une maison individuelle et/ou ses annexes.



Déclaration préalable

La déclaration préalable est exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance. Notamment pour les travaux suivants réalisés sur une construction existante :

- les travaux qui créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher (somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1.80m, calculée à partir du nu intérieur des murs) ou d'emprise au sol. Le seuil de 20m² est porté à 40m² si la construction est située dans une zone urbaine d'une commune couverte par un Plan Local d'Urbanisme. Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m²,
- les travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- les travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.

L'intéressé doit déclarer son projet au moyen du formulaire cerfa n°13703*06, complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de déclaration préalable de travaux.

Le dossier doit être envoyé en 2 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé à la Mairie de la commune où se situe le terrain. Le délai d'instruction est généralement de 1 mois à compter de la date du dépôt de la demande.

LA MAIRIE

HORAIRES

Lundi : 16h30-19h
Mercredi : 14h-16h
Vendredi. : 10h-12h

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Lundi : 9h-12h & 14h-19h
Mardi à Vendredi. : 9h-12h & 14h-16h

Pour obtenir un rendez-vous avec le Maire ou un Adjoint, adressez-vous au secrétariat ou utilisez la rubrique « contactez-nous » sur le site internet de la Commune : *www.thoreyenplaine.fr*

Location de la salle polyvalente

Vous pouvez parrainer un habitant extérieur au village mais vous êtes toujours responsable de cette location. Le tarif sera le même que pour un habitant de Thorey-en-Plaine.

- Salle 1, salle 2 et cuisine : 395€
- Salle 1 et cuisine : 295€
- Salle 1 sans cuisine : 190€
- Lave-vaisselle (si cuisine) : 35€

Location de matériel

- 5 € : 1 table / 2 bancs
- 20 € : 5 table / 10 bancs
- 40 € : 10 table / 20 bancs (maximum)

Pour les repas de quartier (une seule fois par an et par quartier), il est possible d'emprunter gratuitement les barnums, les plateaux et tréteaux et les tables et bancs.

EUROVIA
VINCI

Partenaire des territoires,
Eurovia développe des solutions de mobilité
pour améliorer la compétitivité
économique et renforcer le lien social,
par la conception, la construction et l'entretien
des infrastructures de transport
et des aménagements urbains.

Eurovia Bourgogne Franche-Comté - Agence de Dijon
7, rue Colbert - BP 33 - 21601 Longvic cedex
T/ 03 80 68 24 60 - dijon@eurovia.com

www.eurovia.fr



BALAYAGE & *entretien trottoirs*

La société SAS PERRBAL PERRAUD BALAYAGE qui réalise le balayage des rues passe une fois par trimestre dans toutes les rues du village. L'entretien des trottoirs est nécessaire du point de vue hygiène et sécurité. Il est à la charge des riverains, la commune entretient les trottoirs situés le long des propriétés communales.

Aucun élément ne doit rester en permanence sur les trottoirs, les déchets doivent être mis dans les poubelles et surtout pas dans les avaloirs, afin d'éviter de boucher les égouts. En hiver, le déblaiement de la neige est également de la responsabilité des riverains. Faire un passage piéton sur le trottoir en évitant d'entasser la neige sur la route.

Elagage des plantations



Chaque propriétaire riverain du domaine communal, que ce soit le long d'une route ou d'un chemin rural est tenu d'élaguer ses plantations le long de ces voies. Il est responsable des dégâts qui surviendraient du fait d'un mauvais entretien.

En effet, dans l'intérêt de la circulation et la conservation de la voirie communale et pour des raisons de sécurité routière, mais aussi d'écoulement d'eau, les branches, racines apparentes et haies qui progressent sur les voies communales doivent être coupées à l'aplomb des limites des propriétés riveraines. Cette opération doit être réalisée au moins une fois par an, les meilleures saisons étant l'automne et le printemps.

ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC

Tous les 4 mois environ, les techniciens de la société EIFFAGE interviennent pour le remplacement des lampes défectueuses et la maintenance de la centaine de foyers lumineux que compte la commune. Le coût d'une intervention supplémentaire est de 196 €. Il peut donc y avoir un petit délai d'exécution entre votre demande et la réalisation.

LA PHARMACIE

HORAIRES

Lundi au Vendredi : 9h-12h & 14h30-19h
Samedi : 9h-12h

SANTÉ PUBLIQUE : RAPPEL

- Un défibrillateur est accessible sur la façade de la Mairie 24h/24.
- Une trousse de secours est disponible dans chaque bâtiment communal.

PANNEAUX D'INFORMATION

Dans le village, équitablement répartis dans les différentes zones, se trouvent des panneaux d'informations municipales. Ils permettent de vous renseigner sur la vie municipale, intercommunale, départementale et régionale, et aussi sur toutes les informations à caractère public essentielles à la vie quotidienne et citoyenne. Ces panneaux sont à l'usage exclusif de la commune. Deux types d'informations sont disponibles sur les panneaux municipaux :

- une information temporellement longue, arrêtés en vigueur,
- une information régulière à cycle court, affichage dans les panneaux de chaque quartier.

Les associations et les écoles ont, elles aussi, un panneau situé sur l'entrée principale de la salle polyvalente.

CARTE D'IDENTITÉ NATIONALE

nouvelle durée de validité

Depuis le 1er janvier 2004, les cartes nationales d'identité (CNI) sont valables 15 ans pour les personnes majeures (au lieu de 10 ans).

ATTENTION : cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valables 10 ans.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

SE DÉPLACER MOBIPLAINE

Le transport à la demande sur réservation Mobiplaine est un service de la communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise accessible à tous. Pour l'utiliser, il faut réserver votre voyage par téléphone.

Le service Mobiplaine est assuré par un véhicule spécifique mis en ligne par Transdev Pays d'Or. Ce véhicule s'adapte à la clientèle et peut accueillir des personnes à mobilité réduite.

RENSEIGNEMENTS :
www.thoreyenplaine.fr & n° vert 0800213233.

Avenir bureautique
Expert en traitement du document papier & numérique
systèmes d'impression
Sécurité informatique
WOOXO
IT security for business continuity
ZAC de la rente du Bassin
3 Rue A.Bergès
21800 Sennecey-lès-Dijon
03.80.48.60.00
www.avenirbureautique.fr
Archivage éléctronique
ZEENDOC
Presses numériques

Bibliothèque

Horaires ouverture au public :
MERCREDI **13h à 17h**
VENDREDI **16h30 à 19h30**

QUELQUES NOUVEAUTÉS JEUNESSE

- *Loup gris et la mouche* (Gilles Bizouerne)
- *Je veux de la neige* (Tony Ross)
- *Le ça* (Michaël Escoffier)
- *La clé à molette* (Elise Gravel)
- *La famille royale* (Christophe Mauri)
- *Les p'tites poules et la famille malpoulie* (Christian Jolibois)
- *Patate pourrie* (Stephanie Blake)
- *Sarah, apprentie sorcière* (Paul Thiès)

QUELQUES NOUVEAUTÉS ADULTES OU ADOLESCENTS

- *On la trouvait plutôt jolie* (Michel Bussi)
- *La disparition de Josef Mengele* (Olivier Guez) PRIX RENAUDOT
- *Fendre l'armure* (Anna Gavalda)
- *Nuit* (Bernard Minier)
- *Origine* (Dan Brown)
- *Trois baisers* (Katherine Pancol)
- *Les yeux de Sophie* (Jojo Moyes)
- *La serpe* (PhilippeJaenada) PRIX FEMINA
- *Sharko* (Franck Tilliez)
- *Tortues à l'infini* (John Green)
- *Grupp* (Yves Grevet)

PRÊTS :

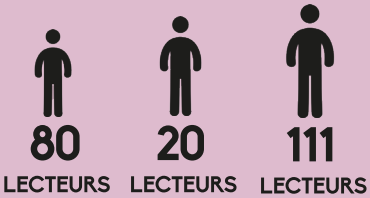
- LISEUSE : prêt de max. 3 semaines. Prêt gratuit consenti à un emprunteur majeur.
- LIVRES : prêt de max. 7 livres pour max. 2 mois. Carte de bibliothèque gratuite (en cas de perte une 2ème carte sera facturée 5 €).

Amateurs de guitare

vous trouverez en bibliothèque de nombreux exemplaires du magazine ***GUITAR PART*** de ces dernières années ainsi que de DVD ou de CD d'accompagnement. Cette revue traite de tous les styles de musique et propose des outils pédagogiques pour se perfectionner en guitare.

Fonds

- **2 935** volumes "adultes"
  + 57 achetés en **2017**
- **2 935** volumes "jeunesse"
  + 130 achetés en **2017**



4 838
prêts au cours de l'année

12 **inscrits à la Médiathèque Numérique de Côte-d'Or**

Tous les lecteurs de notre bibliothèque peuvent s'y inscrire gratuitement et bénéficier de films, d'articles de presse et de divers contenus numériques.

POUR VOUS INSCRIRE :
Remplissez le formulaire sur le site :
mediatheque.cotedor.fr

bafu
la vie, l'avenir

Bureau d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme
10 Rond Point de la Nation . 21000 DIJON . Tél 03 80 73 40 50 . Fax 03 80 73 37 72 . Courriel : bafu@bafu.fr

Le professionnel de l'urbanisme et du foncier au service des propriétaires et des communes

Vous retrouverez nos compétences en urbanisme, aménagement, ingénierie voirie et réseaux ainsi que nos projets en cours sur notre site:
www.bafu.fr



L'école de musique de Thorey-en-Plaine accueille des enfants et des adultes de tout âge pour la pratique de la musique. Les cours suivent le calendrier scolaire.

Les cours individuels

Piano, synthétiseur, accordéon, guitare classique, flûte à bec, saxophone, violon traditionnel. Formation musicale obligatoire jusqu'à 16 ans.

➪ *Durée 30min, jours & heures fixés avec le professeur.*

Audition de fin d'année : Vendredi 22 Juin

Jardin musical & éveil musical

Les cours de jardin et d'éveil musical sont des cours collectifs. Si le nombre d'enfants le permet, les cours de jardin et d'éveil sont séparés et durent chacun 45 min.

Ces dernières années, les élèves étant peu nombreux nous avons aménagé le temps de cette façon : 45 minutes tous ensemble (qui consistent à travers différents jeux musicaux, différents chants, à acquérir les notions rythmiques, le développement de l'oreille et de l'écoute musicale, la découverte des instruments...) puis 15 minutes pour les enfants de grande section de maternelle (afin d'aborder les notions de base de l'écriture musicale)

➪ *Jardin musical : pour les enfants de 4-5 ans en moyenne section de maternelle.*
➪ *Éveil musical : enfant de 5-6 ans en grande section de maternelle.*

La chorale

ELLE EST OUVERTE À TOUS À TOUT MOMENT. Cette année elle compte 7 adultes et 1 enfant. Notre répertoire est celui des musiques du monde et de la chanson française.

➪ *Le Mardi soir de 18h30 à 19h30.*

CONSEIL MUNICIPAL *des jeunes*

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance municipale composée d'élèves du CM2 au lycée. Volontaires et motivés, ils participent à la vie locale en donnant leurs avis, en montant des projets et en agissant dans l'intérêt du village.

LE BUREAU 2018

Le CMJ se compose de : Camille, Cléa, Emmie, Lou, Maéline, Maëlys, Mathilde, et Théa. Le Conseil Municipal des Jeunes a élu Mathilde Rougelin comme Maire.

Sous la direction de M. Sébastien Bonin, adjoint, l'objectif essentiel est d'analyser la place des jeunes dans notre village et leurs pôles d'intérêt qui permettront de placer « l'adolescent » au centre de notre vie collective et citoyenne mais également d'influer sur les équipements/ actions à développer par la municipalité. Leurs projets sont travaillés en commission et sont ensuite soumis au Conseil Municipal « adulte » pour approbation et délibération si nécessaire.



Sortie bowling pour le CMJ afin de faire connaissance avec les nouveaux (2017).

Formation pour les enfants : gestes de premiers secours

En 2017, une formation organisée avec les pompiers a regroupé 30 enfants du village pour les gestes de premiers secours : défibrillateur, massage et alerter. La formation a eu lieu dans la convivialité et la bonne humeur. Elle s'est terminée par un goûter.

VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LE CMJ ?

N'hésitez pas à les contacter personnellement ou par l'intermédiaire du secrétariat de Mairie.

Projets 2018 :

- Collecte dont les bénéfices seront reversés aux Restos du Cœur ;
- 3ème édition du téléthon ;
- Visite de l'Assemblé Nationale à Paris ;
- Sortie en vélo le long du canal de Bourgogne ;
- Organisation d'une journée initiation cirque ;
- Réflexion sur un parcours de santé, de bien-être.



Le Centre Social est une structure d'animation de la vie sociale, gérée par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Cet équipement est ouvert à tous les habitants du territoire, des bébés aux séniors.

LE CENTRE SOCIAL *intercommunal*

Centre Social Intercommuncal
12 rue de Franche Comté
21110 GENLIS

Accueil du lundi au vendredi :
8h30 à 12h / 13h30 à 17h.

Toutes les informations sur :
www.plainedijonnaise.fr

Facebook :
centresocialplainedijonnaise

Le Centre Social est un lieu d'échange, de partage et de soutien où toute l'équipe est attentive à vos demandes et à vos initiatives. Vous y trouverez également des animations de loisirs (ateliers hebdomadaires de tricot, jeux de société, informatique, cuisine, danse, etc.) et des sorties, pour les adultes, séniors et pour les familles.

N'hésitez plus !

Venez nous rendre visite et rencontrer l'équipe et le collectif de bénévoles qui animent le lieu toute l'année.

Devenez adhérent

Être adhérent, c'est faire des rencontres et profiter des nombreuses animations ! Carte individuelle 10 € ou familiale 17 €.

Vous souhaitez être bénévole ?

C'est possible ! Nous serons heureux de vous accueillir sur RDV pour vous expliquer notre travail et vous présenter l'équipe.

Vous souhaitez retrouver la forme, le bien être et la minceur… pas d'hésitation, j'ai la solution.

Grâce a l'alimentation générale enrichie pour tous de **Kriss Laure**, vous obtiendrez des résultats rapides sans faim, sans fatigue, sans frustration.

Je vous invite à me contacter pour en discuter.



Sandra LANDRÉ
Conseillère en gamme diététique

27 impasse de la Grande Fin
21110 THOREY EN PLAINE
sandraland21@gmail.com
06.21.04.53.40.

---

art&FACT architecture

8 Rond Point de la Nation
21000 Dijon
tel 03 80 74 16 31
contact@art-et-fact.fr

DES ARCHITECTES A VOTRE ECOUTE POUR LA CONSTRUCTION DE VOS BATIMENTS

ART&FACT est une agence dijonnaise d'Architecture avec plus d'une quinzaine année d'expérience.

Notre équipe est à votre écoute afin d'établir avec vous votre projet architectural.

Nous intervenons auprès de **maîtres d'ouvrage publics et privés dans les domaines tels que les logements, les équipements publics, les bâtiments tertiaires et industriels.**

SMICTOM

prevention@smictom-plainedijonnaise.fr / 06.23.53.30.22

7 GESTES POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS

1 Je mets un autocollant *Stop Pub*



Pour vous procurer l'autocollant adressez-vous à la Mairie ou au SMICTOM. Vous recevrez toujours l'information des collectivtitées. **40kg de papier /an ne seront pas jetés !**

2 Je composte mes bio-déchets



Dans un jardin vous pouvez composter en tas, fabriquer un composteur avec des palettes de récupération, acheter un composteur auprès du SMICTOM (15€, bois ou plastique, fournis avec un bio sceau). **Vous réduirez de +30% le volume de votre poubelle grenat !**

QUE METTRE DANS VOTRE COMPOSTEUR ?

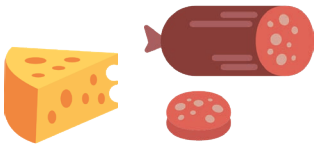
Épluchures, restes de fruits, de légumes, fleurs, plantes d'intérieur, tonte de gazon (petite quantité), restes de repas d'origine végétale (pâtes, riz, légumes et pain), feuilles mortes, broyat de branches, petits branchages, paille, écorces, coquilles d'œufs, boîtes à œufs, cartons non imprimés, boîtes de fromage en bois, filtres et marc de café, de thé et infusettes, papier absorbant, ...

3 Je bois de l'eau du robinet



Préférez l'eau du robinet à l'eau en bouteille, vous alliez écologie à économie. L'eau du robinet n'est ni emballée, ni transportée et **coûte de 200 à 300 fois moins cher.** Si le goût de l'eau du robinet vous dérange, disposez votre bouteille à température ambiante ou dans votre réfrigérateur, quelques heures suffisent à faire disparaître le goût de chlore.

4 J'achète à la coupe



Achetez vos produits à la coupe ou au détail : charcuteries, fruits, légumes, céréales, vis, clous en vrac peuvent être achetés sans emballages superflus. Ils sont moins coûteux, de meilleure qualité et produisent moins de déchets : **2 kg en moins /personne /par an.**

5 J'achète des éco-recharges



L'éco-recharge est souvent moins chère en magasin et existe pour divers produits : café, lessives, savon, etc. Elle contient **50 à 70% d'emballages en moins par rapport aux produits classiques.** Cela réduit l'utilisation de ressources naturelles nécessaires à la fabrication des emballages.

6 Je donne mes livres



Comme les jouets, les livres peuvent être donnés à des associations qui les redistribuent aux personnes qui en ont besoin. Les vide-greniers, dépôts-ventes ou autres brocantes sont aussi un moyen de transmettre à d'autres ces objets.

7 Je répare pour une 2ème vie



Souvent moins cher que l'achat d'un appareil neuf, la réparation permet d'allonger la durée de vie de vos équipements (électroménagers, vélos, etc.) : **jusqu'à 20 kg de déchets en moins / an.** Des artisans peuvent vous aider. Lorsqu'un équipement est définitivement HS, pensez à la collecte des déchets d'équipements électroniques dans les déchetteries ou dans les magasins. Les composants de chaque appareil bénéficieront d'un recyclage.

ÉCOLE MATERNELLE

38 Eleves

Mme GUGGER — 19 — 11 petits 8 moyens

Mme LEUPARD-FISSEAU — 19 — 6 moyens 13 grands

HORAIRES SCOLAIRES :
9h-12h & 13h30-16h30
⇨ *A la rentrée 2018*

Une ATSEM, Mme Sosthène MARIE YAGAPPA et Mme Rachelle BUSATO en mission de service civique sur les deux écoles, secondent les enseignantes dans leur travail.

18 Septembre 2017

VISITE DU JARDIN DES SCIENCES

Les petits moyens ont participé à une animation sur les 5 sens et les moyens grands à l'animation « Mangeur mangé ».





22 Décembre 2017

LE PÈRE NOËL

Il a rendu visite aux enfants le matin.





AUTRES ACTIVITÉS

30 Janvier 2018

Les enfants ont tiré les rois !

Les enfants sont allés dans les bois près de l'école ; les grands ont visité les commerces.





8 Février 2018

VISITE DU THÉÂTRE MANSART

Les enfants ont assisté au spectacle « Le plus petit Cirk du bord du bout du monde » dans le cadre du festival « A pas contés ».

8 Juin 2018

SORTIE CIRQUE

Pour la sortie de fin d'année, les enfants iront voir le cirque Pinder à Dijon. Les enfants démarrent cette année un projet cirque d'ailleurs.

LES CHARPENTIERS DE BOURGOGNE
LES COUVREURS DE BOURGOGNE

CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS

RESTAURATION CHARPENTE ET COUVERTURE - PATRIMOINE ANCIEN

COUVERTURE - ZINGUERIE - ETANCHEITE - ISOLATION PAR L'EXTERIEUR

4, rue Lavoisier – 21600 LONGVIC – Tél : 03 80 68 46 90
E-mail : st@charpentiersbourgogne.com -
www.charpentiersbourgogne.com

MO2B Maison Ossature Bois Bourgogne
Constructeur de maison ossature bois
E-mail : mob@charpentiersbourgogne.fr – www.mo2b.com

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

HORAIRES SCOLAIRES :
9h-12h & 13h30-16h30
⇨ A la rentrée 2018

« Cette année scolaire est placée sous le signe de la coopération et du vivre ensemble et s'articule autour de grands projets et de grands évènements ! »

63 Elèves

Mme MORVAN — Mme THEVENOT

18	19	26
CP/CE1	CE1/CE2	CM1/CM2

Mme Chamois

Le projet commencé l'an dernier a pour objectif d'aider les élèves à comprendre et à connaître quelques principes et valeurs fondateurs de la République Française, et les principes de la laïcité ; de leur apprendre le respect des différences physiques, sociales et culturelles.



En juin dernier, les élèves de l'école maternelle et élémentaire se sont unis dans un spectacle très touchant, mettant en scène les valeurs d'entraide et de respect à travers des chants, des danses et des scénettes.





Décembre 2017

GRAND GAGNANT DU PRIX DE LA LAÏCITÉ

Pour la journée de la laïcité, les élèves ont fait une étude de la charte et des valeurs de la République. A travers des lectures, des films, des vidéos, des chants et des rencontres, les élèves de l'école ont appréhendé les différences qui existent entre les êtres humains. Comprendre la singularité de chacun pour mieux se respecter.

Les élèves en parlent :

« Cette semaine nous avons découvert la charte de la laïcité. La charte rassemble des règles pour bien vivre ensemble, pour se respecter. Elle explique qu'à l'école nous apprenons partout en France les mêmes matières, que nous partageons les mêmes connaissances mais nous n'apprenons pas de religion.

Nous avons appris que chacun a le droit d'avoir ses idées, et peut les partager, mais nous devons accepter et respecter que les autres ne pensent pas comme nous.

Nous avons regardé des vidéos et beaucoup parlé entre nous. Puis dans toutes les classes nous avons expliqué avec nos mots et nos phrases la laïcité et les valeurs de la République.







11 Novembre 2017

PARTICIPATION AUX CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

Au cours de la cérémonie, les enfants de l'école ont chanté l'hymne National, pour rendre hommage à tous les morts pour la France. Chaque année les élèves de CM1 CM2 lisent la lettre d'un poilu.

Cette année, à l'occasion du centenaire, un hommage particulier a été rendu à Eugène BARBEY décédé lors de la Grande Guerre le 2 août 1917. Les enfants ont lu le discours prononcé par le Maire de l'époque.

Janvier 2018

CLASSE DE NEIGE À VALLOIRE

C'est dans la bonne humeur que les 25 CM1 CM2 ont passé une semaine à Valloire en Savoie. Cinq jours de grand beau temps pour pratiquer ski alpin, raquettes et chiens de traineau.

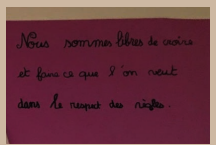
Des moments sportifs, culturels et surtout amicaux que les enfants ne sont pas prêts d'oublier. Nous remercions chaleureusement la Mairie et l'APE pour leur aide dans le financement du séjour.

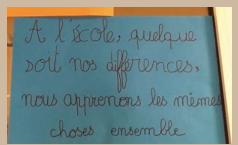


Ces mots et phrases nous les avons écrits sur des banderoles, puis nous les avons accrochés sur les grilles de l'école, pour les partager avec nos parents et les autres élèves. Nous avons appris un chant. Nous avons réalisé des affichages collectifs, représentant chacun de nous avec les autres.

Notre action a été récompensée par l'observatoire de la laïcité qui nous a décerné un prix ! Nous avons eu la visite de :

- *M. LASCAUX, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de notre école,*
- *M. NIERMONT, Inspecteur de l'Éducation Nationale Adjoint à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) pour le 1er degré,*
- *Mme Pauline JOUAN, Directrice de Cabinet de Mme la Préfète de Côte-d'Or et de la Député de Côte-d'Or »* expliquent les élèves.











ACCUEIL DE LOISIRS

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise offre aux familles un service d'accueil périscolaire et extrascolaire pour les enfants de 3 à 13 ans.



Service d'accueil de loisirs périscolaire

Un service d'accueil de loisirs périscolaire, installé dans les locaux de la salle des fêtes, est réservé aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires à Thorey-en-Plaine. Les temps d'accueil de loisirs périscolaire fonctionnent pendant la période scolaire, du lundi au vendredi. Ils sont encadrés par des directeurs diplômés ou stagiaires et des animateurs dans le respect de la réglementation. Il s'agit des heures qui précèdent et suivent la classe :

Tous les jours

7h15 à 9h	12h à 13h30	16h30 à 19h
Temps d'accueil du matin (avant la classe)	**Temps méridien** (comprenant un temps de restauration + un temps d'activités au choix sur différents ateliers ludiques)	**Temps d'accueil du soir** (immédiatement après la classe)

mercredi
12h à 19h
Temps d'accueil

mardi & vendredi
15h à 16h30
Temps d'Activités Périéducatives (TAP)

Concernant le mercredi, les enfants scolarisés à Thorey-en-Plaine appartiennent au secteur 1, regroupant également Aiserey, Bessey-les-cîteaux, et Izeure ; tous rattachés à celui de Longecourt-en-Plaine. Les tarifs sont basés sur le taux d'effort appliqué en fonction du revenu fiscal de référence et de la composition de la famille.

Service d'accueil de loisirs extrascolaire

Pour chaque période de vacances, vous avez la possibilité, selon vos préférences, d'inscrire votre enfant soit à l'accueil de loisirs à Genlis soit à l'accueil de loisirs à Longecourt-en-plaine. Vous avez la possibilité de le(s) déposer directement à l'accueil de loisirs, ou d'opter pour un ramassage (à 8h20 le matin et 17h10 le soir devant la salle des fêtes).

➪ Inscription gratuite au préalable 5 jours ouvrés avant au 03.80.37.81.82 ou par mail : inscriptions@plainedijonnaise.fr

ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES & EXTRASCOLAIRES : *Qu'est-ce que c'est ?*

Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires sont des structures qui accueillent les enfants et les jeunes pour pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente. Les jeunes de 11 à 17 ans ont la possibilité de s'inscrire dans les deux Espaces Jeunes de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, situés l'un à AISEREY, le second à GENLIS.

L'accueil de loisirs extrascolaire accueille votre enfant tous les jours de la semaine de 7h15 jusqu'à 19h00, pendant les petites vacances (Toussaint, Noël, hiver, printemps) et les grandes vacances (juillet et août). Comme pour les accueils périscolaires, les tarifs sont basés sur le taux d'effort appliqué en fonction du revenu fiscal de référence et de la composition de la famille.



Des séjours sont organisés en été et en hiver qui marquent la volonté forte de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise d'offrir aux enfants et aux jeunes un réel dépaysement tout en assurant des conditions de confort optimum.

Activités

Des activités diversifiées sont mises en place : patrimoine et environnement, jeux sportifs et traditionnels, activités manuelles et créatives (peinture, modelage, perles), activités culturelles (théâtre…), ateliers cuisine et sorties en plein air (sortie à vélo…). Certains moments de l'année donnent lieu à des spectacles destinés aux parents.

« On est clairement là pour s'amuser et apprendre en se divertissant ! »

Les plannings d'activités sont communiqués via l'Espace Famille. Ils sont, en plus d'être variés et diversifiés, faits dans le respect du rythme de l'enfant.

Espace Jeunes



Les Espaces Jeunes sont des lieux de rencontre, de dialogue et d'expression, d'accompagnement de projets et de découvertes culturelles et sportives. Ils proposent des activités ludiques, sportives et culturelles qui visent à l'épanouissement de chacun et à l'apprentissage de la vie collective dans l'esprit de la tolérance et de la solidarité.

La fréquentation des Espaces Jeunes n'est soumise à aucune tarification, toutefois, son accès est assujetti à une adhésion obligatoire, qui est valable pour l'année scolaire en cours.

Adhésion pour les jeunes habitants de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise : 15,00 €/an. Le coût des activités est établi selon une grille tarifaire indépendante. Le tarif unique est déterminé selon le type d'activité

Service Enfance Jeunesse :
03.80.37.81.82

Toutes les informations :
www.plainedijonnaise.fr

Modalités d'inscription administrative

⇨ **Qui ?** La demande d'inscription de l'enfant ou du jeune est impérativement réalisée soit par les parents, soit par la personne ayant légalement sa garde.

⇨ **Comment ?** Cette inscription s'effectue soit en téléchargeant le dossier famille disponible en ligne sur « l'Espace Famille » (www.plainedijonnaise.fr), soit en retirant la version papier au siège de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Elle n'est valable que pour l'année scolaire en cours et devra donc être renouvelée chaque année.

⇨ **Validation ?** Pour valider l'inscription, le dossier, une fois rempli, doit être retourné complet avant le début de l'activité, à l'attention du service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Aucun enfant ou jeune ne pourra être accueilli tant que le dossier ne sera pas complet.

RELAIS PETITE ENFANCE SUD

Le Relais Petite Enfance Sud est un service gratuit de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, pour les Assistants Maternels, les candidats à l'agrément et les parents ou futurs parents.





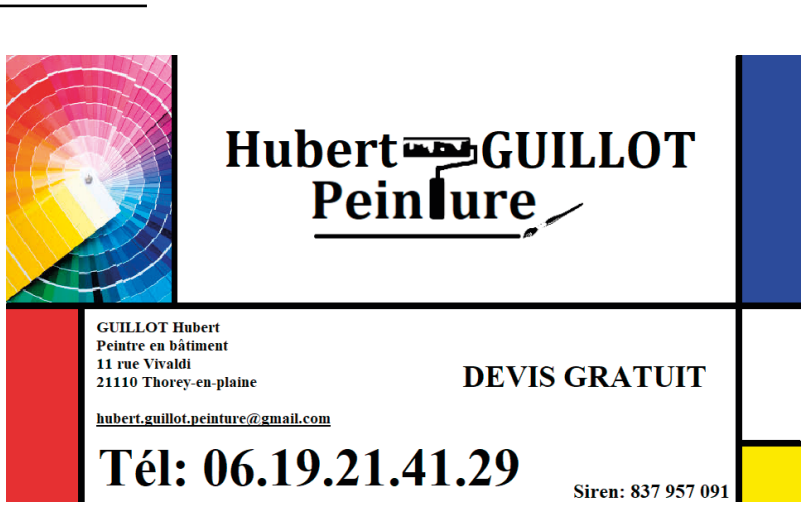
Les animatrices proposent des permanences physiques et téléphoniques (afin de renseigner sur la relation Parent Employeur - Assistant Maternel), des matinées d'éveil (bougeothèque, éveil musical, séances autour du livre), des soirées d'information, des temps festifs, des sorties (sortie en forêt, ...). Ces temps sont proposés aux enfants non scolarisés accompagnés de leur assistant maternel ou parent.

ANIMATIONS

⇨ Planning complet sur *www.plainedijonnaise.fr* onglet «petite enfance»

Tél. : 03.80.72.63.29
Mail : *rpesud@plainedijonnaise.fr*
18 Rue du Bois | 21110 THOREY EN PLAINE

Accueil physique : mercredi de 10h à 12h et jeudi de 14h à 19h (avec ou sans RDV) / Accueil téléphonique : mardi et vendredi de 13h à 16h.



ASSOCIATION AMNÉ'ZIK

Retrouvez-les sur Facebook :

Amne'zik Dijon

En 2017, les Amné'zik ont fait plus de 25 concerts, comme celui du nouvel an au restaurant *Le Central* devant près de 200 personnes.

Pour commencer l'année 2018, ils étaient en concerts les 23 et 24 février au pub *Le Brighton*, à Dijon.



MENUISERIE – EBENISTERIE
BOURION FRERES
Fabrication artisanale sur mesure
16, rue de la Plucharde 21110 Bretenière
tél : 03-80-51-14-74 fax : 03-80-51-03-70
email : bourionfreres@wanadoo.fr

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'APE existe depuis bientôt 14 ans. Son but est de récolter des fonds en organisant diverses manifestations. Les bénéfices sont ensuite reversés aux écoles maternelle et élémentaire à chaque début d'année scolaire afin de financer les sorties, les spectacles, animations ou encore matériel qui font la joie et l'épanouissement de nos enfants. Pour exemple, la classe de CM1-CM2 s'est rendue en classe de neige à Valloire du 29/01 au 02/02, nous collaborerons financièrement au projet cirque de l'école élémentaire et nous continuons de participer au cycle piscine pour les CE1-CE2.

Chaque année, nous organisons une vente de sapins, une vente d'objets en collaboration avec les enseignants (cette année des sets de table), un brûlé de sapin avec spectacle et goûter offerts aux enfants (en partenariat avec Loisirs Animation).

> **Dim. 06/05 :** le marché aux fleurs ouvrira la belle saison, pour embellir vos terrasses et nourrir vos potagers,
> **Sam. 30/06 :** Kermesse, spectacle proposé par les enfants et leurs professeurs, jeux et repas dansant.

Merci aux bénévoles

Sans les parents bénévoles, toute cette aventure ne serait pas possible. Qu'ils soient membres de l'association ou qu'ils donnent un peu de leur temps libre lors des manifestations, nous avons besoin d'eux et nous les remercions sincèrement. C'est grâce à leur dévouement que les différentes manifestations sont un succès et que nous pouvons offrir autant de choses à nos enfants.



LE BUREAU : Eric PARRA (Président), Stéphanie MARCHAND (Vice-présidente), Elodie PARIS (Secrétaire), Thierry BELLEIL (Trésorier)

ASSOCIATION
LA RUCHETTE






Deux fois par semaine les enfants de 0-3 ans peuvent venir s'amuser à la Ruchette accompagnés de leurs parents ou d'un adulte familier (assistante maternelle, grands-parents, etc.)

Les enfants y trouvent un espace de jeu sécurisé où ils apprennent petit à petit à rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes. Ils s'ouvrent à la vie, mais aussi à la séparation future : l'école.

Diverses activités sont proposées : peinture, pâte à modeler, gommettes, perles... mais aussi tout simplement le jeu avec les autres et le partage. Nous fêtons chaque anniversaire, le Père Noël vient nous rendre visite pour la plus grande joie des enfants.

Pour carnaval les petits se déguisent parfois pour la première fois et dégustent quelques beignets et une chasse aux œufs est organisée au moment de Pâques. L'important c'est avant tout que l'enfant s'amuse, se divertisse dans la bonne humeur et s'ouvre au monde extérieur.

Au profit de l'association nous organisons, durant l'année, 2 bourses puériculture (été et hiver).

14, rue du Bois à THOREY-EN-PLAINE | 06.67.74.73.78 | www.laruchette@.free.fr
Assistantes maternelles, parents : N'hésitez pas à nous rejoindre les mardis et jeudis de 9h à 12h

ASSOCIATION
DARTS FAMILIES

Darts Families est une association qui a pour objectif principal la promotion du jeu de fléchettes dans l'Hexagone. Cela se traduit de diverses façons, notamment par la représentation de la France et de ses joueurs dans des compétitions nationales et internationales.

Notre association était présente le 9 décembre 2017 pour le Téléthon organisé par le Conseil Municipal des Jeunes. Nous avions 2 cibles électroniques de fléchettes afin de faire découvrir notre passion aux habitants ainsi qu'un baby-foot géant, prêté par notre opérateur.



Enfin du 29 avril au 1er mai 2017, nous avons participé au Championnat de France de fléchettes électroniques à Phalsbourg (57).

Les compétiteurs se rencontraient afin d'obtenir des titres de champions de France qualificatifs pour les championnats d'Europe qui ont eu lieu en Italie (Caorle) en juin 2017.

PEDRON COUVERTURE
Couverture • Zinguerie • Etanchéité • Bardage • Isolation
Thierry PEDRON
Tél. : 03 80 39 80 20 | Fax : 03 80 39 85 02
21110 THOREY-EN-PLAINE
email : pedron.couverture@orange.fr

ASSOCIATION LOISIRS ANIMATION

Loisirs Animation est repartie pour animer et faire se rencontrer les habitants de notre village, en leur proposant ses multiples activités, sous l'impulsion de Jacky SOTTAS, son président.

L'année 2017 a été une année toute particulière pour l'association car elle a célébré ses 40 ans d'existence. Elle a fêté cela par une grande soirée, ce fût l'occasion de créer une nouvelle section le Cabaret, théâtre dirigée par Evelyne DUBOIS et de donner sa 1ère prestation pour cet événement.

➪ **Siège social :** 14, rue du Bois 21110 THOREY-EN-PLAINE
Site internet : *www.loisirsanimation-thorey.fr*

LOISIRS ANIMATION THOREY EN PLAINE

LE BUREAU :

SOTTAS Jacky (Président).....03.80.39.87.95
OSTENC Christine (Trésorière)....03.80.39.78.28
CATTEAU Philippe (Secrétaire)...03.80.39.77.32

MEMBRES :

AUDIFFRED A-Marie 03.80.39.78.91
CAZIER Robert 03.80.45.36.24
GASCUEL Philippe.....03.80.39.73.56
GUETTIER Jeanine.....03.80.39.74.36
MONIN-BAROILLE Pascale.....03.80.72.39.23
PLATHEY Michel & Marie Madeleine ..06.70.44.25.15
SCHUSTER Éric 06.74.08.49.74

Agenda des activées 2017/2018

LUNDI

19h - 20h
GYMNASTIQUE

Animateur : Aurélie SABETAI.



20h15 - 21h15
FITNESS

Animateur : Aurélie SABETAI.

MARDI

13h30 - 16h30
PETITES MAINS

Une dizaine de passionnées de travaux manuels motivées se réunissent et prennent des cours de couture, confectionnent des cartes en relief etc.

Responsable : Jacqueline SOTTAS (03.80.39.87.95).

MERCREDI

20h - 22h
THÉÂTRE CABARET

Responsable : Evelyne DUBOIS.



JEUDI

9h30 - 10h30
GYMNASTIQUE DOUCE

Animateur : Christina BRANDT
Responsable pour l'ensemble des cours : Jeannine GUETTIER (03.80.39.74.36)

13h30 - 18h30
TEMPS LIBRE

Randonnées, jeux, sorties culturelles, visites et jeux de société sont proposés chaque semaine.

Responsable : Philippe CATTEAU (03.80.39.77.32)

Carte d'adhésion à Loisir Animation : 8€/an (GRATUITE pour les mineurs)

DATES À NE PAS MANQUER

- **DIM. 27 MAI** — 17ème vide grenier brocante
- **SAM. 16 JUIN** — Fête de la musique
- **OCT.** — Assemblée générale de l'association

R.E.P. TAXI

CHANTERAULT Didier

06 08 62 39 66

1 Véhicule conventionné CPAM & 1 Véhicule 9 places

Siren 398 452 102—RM 21– TVA FR 01 398 452 102

Commune ROUVRE-EN-PLAINE







LE SAVOIR VIVRE

D'une manière générale, il est important pour la vie sociale de notre village de respecter les règles classiques de savoir-vivre, notamment :

- Éviter les bruits de moteurs excessifs et répétitifs en période diurne et nocturne ;
- Prendre toutes les mesures pour éviter les aboiements des chiens conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 ;
- Aucun animal ne doit divaguer sur la voie publique, il doit être tenu en laisse. Ceux potentiellement dangereux doivent être muselés ;
- Prendre les dispositions pour ramasser les déjections des animaux lors de leurs promenades quotidiennes ;
- Prendre les dispositions pour éviter les odeurs excessives et/ou anormales qui peuvent importuner le voisinage ;
- Respecter les stationnements des véhicules en utilisant d'abord les places dédiées dans chaque propriété et en se garant correctement et strictement sur les parkings extérieurs prévus à cet effet ;
- S'assurer que toutes les activités de loisirs s'effectuent dans le respect des règles de sécurité.

BRICOLER ET JARDINER CHEZ SOI

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que des tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses etc.) ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables :
8h30 à 12h et 14h30 à 19h30

Le samedi :
9h à 12h et 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés :
10h à 12h seulement

Arrêté Municipal du 22 novembre1995
& Arrêté Préfectoral du 16 juin 1999

NUMÉROS UTILES

AVRIL 2018 - BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE n°9



Mairie..... 03.80.79.12.79
Bibliothèque..... 03.80.39.84.77
Ecole de Thorey-en-Plaine..... 03.80.79.19.80

Périscolaire 06.14.02.23.53
Relais Petite Enfance..... 03.80.72.63.29
SMICTOM (collecte des déchets)..... 03.80.37.84.85
Intercommunalité Genlis..... 03.80.37.70.12
Maison de l'emploi..... 03.80.37.11.05

Trésor Public Genlis..... 03.80.37.70.53
Préfecture Côte-d'Or..... 03.80.44.64.00
Conseil Régional..... 03.80.44.33.00
Conseil Départemental..... 03.80.63.66.00

SAUR (eau et assainissement)..... 03.70.48.80.00

Villéo (logement social)..... 03.80.68.28.00
ORVITIS (logement social)..... 0810.021.000
ERDF Dépannage..... 09.726.750.21
France TELECOM Dépannage..... 0800.10.14.21
GDF Dépannage..... 0810.433.021
GRDF Urgence Gaz..... 0800.473.333

SAMU / Urgence..... 15
Pompiers..... 18
Police secours..... 17
Gendarmerie Genlis..... 03.80.47.98.40
Connaître la pharmacie de garde..... 3237
Drogue, alcool, tabac Info Service..... 113
Allo Enfance Maltraitée..... 119
SIDA Info Service (appel gratuit)..... 0800.36.66.36
Croix Rouge Ecoute..... 0800.85.88.58
Centre Anti Poisons..... 03.80.29.37.97
Alcooliques anonymes (24h/24)..... 03.80.30.27.00
Accueil d'urgence Femmes/Familles..... 03.80.71.56.91
Accueil d'urgence Hommes/Femmes.... 03.80.71.16.39

SITES INTERNET UTILES :

Commune de Thorey-en-Plaine
www.thoreyenplaine.fr

Ecole de Thorey-en-Plaine
ecoledethorey.free.fr

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (intercommunalité)
www.plainedijonnaise.fr

Administration française et démarches en ligne
www.service-public.fr

Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
https://www.bourgognefranchecomte.fr

Conseil Départemental de Côte-d'Or
www.cg21.fr

© Réalisation : Nuance Épicée | © Photos : Mairie de Thorey-en-Plaine | BIM 2017

MERCI À TOUS LES ANNONCEURS :

À Corps naturel (p°15), AMR (p°12), Avenir Bureautique (p°18), BAFU (p°19), BFC Assainissement (p°7), Bliss Coiffure (p°14), BOSS (p°10), BOURION Frères (p°28), Bureau Vallée (p°15), Colruyt (p°12), Dame d'Aquitaine (p°8), Eurovia (p°17), GAUDRY BTP (p°7), Hubert GUILLOT Peinture (p°27), Kriss-Laure (p°21), La Caravella (p°13), Les Charpentiers de Bourgogne (p°23), PEDRON Couverture (p°29), REP taxi (p°30), Roger MARTIN (p°8), ROYER (p°8), SARL LAPIERRE (p°9), SAS PEDRON Plomberie (p°14), Ze Tacos (p°11).